

PROCES VERBAL DE REUNION

DISTRAME – DELEGATION DU PERSONNEL

Mention de l'ouverture :

La réunion mensuelle (séance ordinaire) de la délégation de personnel (ci-après notifié DP) a été convoquée le 4 décembre 2015 à 11h15 en salle CE du siège social situé au Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne à Sainte Savine (10300) par le Président M Michel Vignal.

En présence de :

M Michel Vignal, Président du CE

Mme Frédérique Royer, Chef comptable Distrame

Mme Jocelyne Nelain, membre du CE

MM Christophe Schmitt, Maxime Vu et Brice Hardy, membres du CE

QUESTIONS ET REPONSES

I. Quelles sont les possibilités et les obligations des salariés pour la prise de congés 2016 ?

La consigne générale est que chaque service doit rester fonctionnel, sauf cas particulier. Les congés sont validés par le chef de service.

II. Comment sont fixées les périodes de prise de congés du service commercial ?

Les périodes de congés sont fixées par la direction, en fonction de l'intérêt économique de la société.

Ayant constaté plus de demandes entrantes la première semaine d'août que la dernière de juillet, les congés ont été définis afin que des TC soient présents à cette période afin de les traiter.

III. De quelle latitude disposent les salariés ayant des congés imposés ?

Il n'y a pas de latitude sur des congés imposés.

IV. Clôture de la réunion

La séance a été levée à 12h05 par M Vignal.

La prochaine réunion aura lieu à 11h15 le 15 janvier 2016 en salle CE, au siège social de la société (Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne, 10300 Sainte Savine)

Le Secrétaire

M Brice Hardy